



Cette séance de travail a été surtout consacrée à la répartition des places de parking sur le nouveau site rectorat-DSDEN54.

Mr Delmet (SGA) nous informe que le calendrier des travaux à Saurupt est bien suivi. Le déménagement est prévu du 23 mai au 15 juillet 2022.

Concernant les places de parking, les services qui vont perdre le plus de confort de parking en terme de places sont la DSDEN54, les services actuellement hébergés sur le site de Santifontaine et également CANOPE.

Mr Delmet nous présente un diaporama des places gratuites à proximité de Saurupt, près du Cimetière du Sud et dans les rues adjacentes amenées à devenir payantes (avenue Paul Doumer, quai de la Bataille). Il y a en tout 143 places. Et sur le nouveau site du rectorat, il y aura un parking à vélo de 100 places.

Il y a aussi le parking relais du parc des expositions (45 places) à Vandoeuvre avec une ligne de bus directe et un arrêt parc de Saurupt proche de notre nouveau site (arrêt Saint François d'Assise). Aux heures de pointe, il y a un bus toutes les 15 minutes. Il est aussi possible d'emprunter les transports en commun (TRAM, TEMPO 4, T2, ...).

Un parking relais existe également sur le site des deux Rives à Nancy (près du Leclerc les deux Rives).

La FSU intervient pour parler des problèmes de parking pour les services du rectorat et du GIP qui sont déjà sur le petit Saurupt, problèmes qui vont forcément s'aggraver avec l'arrivée de tous les autres services du rectorat, de la DSDEN54, et de CANOPE.

Mr Delmet signale qu'une convention a été signée avec le CROUS pour avoir 11 places de parking supplémentaires ce qui porte le nombre total de places à (226 + 11) soit 237 places. Sur Saurupt, 12 places sont classées PMR, dont 7 déjà attribuées.

D'après une enquête mobilité, 53 % des personnels prendraient leur voiture pour se rendre sur le nouveau site du rectorat soit environ 400 personnes.

Le SNPTEs signale le problème des prestataires de services qui sont nombreux à la DSI, dont la plupart viennent de Metz en voiture et n'envisagent pas de continuer à travailler au rectorat après le déménagement s'ils n'ont pas de places de parking. Ceci risque de poser des soucis de fonctionnement à la DSI. Le SNPTEs rappelle aussi qu'il alerte depuis des années sur les gros problèmes de parking qui allaient se poser avec ce déménagement, et fait remarquer que ces problèmes n'ont pas été pris en compte dans le projet.

Sur le « petit Saurupt » pour les services DAFPIC, L'AEROEVEN, CASNAV, DRAJES et le service des retraites ; 50 personnes viennent actuellement en voiture... Il y a ensuite le

problème de personnels itinérants, tels les inspecteurs, les personnels Jeunesse et Sport, les assistant(e)s de service social... La FSU demande s'il serait possible de mettre en place des navettes parking relais rectorat pour les stagiaires CANOPE en formation. La réponse est que quand il y a eu mise en place de navettes pour des concerts au Zénith (4000 personnes) elles n'étaient pas remplies, et que ce n'était pas rentable). Donc d'après la direction, pour 200 personnes, cela ne semble pas nécessaire.

Or, les jours de formation CANOPE, il y aura jusqu'à 1000 personnes sur le site.

Il est évoqué ensuite la possibilité de donner une information ciblée sur les convocations stagiaires, les informant de la possibilité de se garer au parking relais du parc des expositions puis de prendre le bus ou bien de privilégier le train étant donné le peu de places de parking sur le site.

La possibilité du covoiturage est aussi évoquée, mais ce n'est pas simple, il faut venir à peu près du même endroit et avoir les mêmes horaires de travail.

Pour la répartition des places de parking, deux scénarios sont proposés. Le premier scénario, en reconduisant toutes les places actuelles consommerait 200 places. Il ne resterait donc que 37 places à répartir pour le reste des agents.

Le scénario n°2, donnerait des places pour tous les chefs de bureau et de division ainsi que pour l'équipe de direction (cabinet du recteur, personnels du secrétariat général et du SGRA, vice-rectrice... et leurs secrétariats) et pour les personnels itinérants, laisserait 51 places vacantes (ce qui ne fait qu'une différence de 14 places par rapport au scénario n°1).

Les places sont attribuées à la fonction et non à la personne.

Le principe est le suivant : un nombre de places est attribué par service et/ ou divisions pour le rectorat et la DSDEN54 pour les personnels prioritaires. Puis les 51 places sont ensuite attribuées par services et ou divisions et devront être réparties par la hiérarchie selon les critères suivants :

- situation familiale (enfants **de moins de 11 ans** à aller chercher le soir, famille monoparentale, conjoint malade),
- distance domicile-travail,
- existence de transport en commun pour faire le trajet domicile-travail.

Ces critères ne sont pas classés par ordre, il n'y en a pas un plus important que l'autre.

Pour l'exemple particulier de la DSDEN54 qui a 26 places dédiées, le Secrétaire Général de la DSDEN54 donne l'explication : une division ainsi que les secrétaires d'IEN de circonscription gèrent les remplacements des enseignants du premier degré absents, ils sont donc tenus d'être présents à partir de 7h30 pour que chaque classe ait un enseignant devant elle. Il faut donc qu'ils aient une place attribuée car sinon ces personnels devraient se lever dès 5h du matin pour arriver à l'heure (il ne leur est pas permis actuellement de télétravailler).

**La FSU fait remarquer que cette répartition des places de parking pose un gros problème. Les personnels aux salaires les plus modestes n'auront peu ou pas de places de parking, et déjà pénalisés par la hausse du prix de l'essence, risquent d'être obligés de payer un abonnement de parking en plus pour pouvoir venir travailler.**

Tout le monde ne peut pas venir en train ou en transport en commun, ceci dépend des contraintes de chacun(e) et également de l'existence de transport en commun sur le trajet domicile-travail.

La FSU affirme que ces décisions vont susciter du mécontentement voire de la colère chez tous les personnels. Mr Delmet prend acte de cette constatation et répond que le dialogue n'est pas figé et que les représentants de personnels peuvent signaler les situations de détresse financière (reste à savoir si les personnels concernés ont envie de se signaler...). Il espère aussi que le développement du télétravail va permettre de limiter les problèmes de parking.

Pour information, actuellement 196 agents font du télétravail au Rectorat (au moins 1 jour de télétravail et souvent 2 par semaine) et 47 à la DSDEN, soit 243 agents en tout. Sur les 100 personnes /services DAFPIC, et également GIP, il s'agit d'un jour maximum de télétravail par semaine actuellement.

Mme Arnould (service RH) signale que le télétravail n'est pas indiqué dans toutes les situations (notamment pour les travailleurs isolés).

La FSU demande comment l'accès au parking sera géré. Mme Mazoyer (DPAI) explique que tout agent travaillant sur le site de Saurupt disposera d'un badge lui permettant d'accéder à l'intérieur des bâtiments et à son bureau avec des accès paramétrés selon l'activité de chacun. Ce même badge permettra éventuellement l'accès au parking. A ce jour, la DAF est en charge du futur paramétrage pour l'obtention des places de parking.

Une base de données pour tous les personnels, gérée par l'entreprise ARD (spécialiste de la sécurisation des bâtiments) permettra de programmer l'accès aux bâtiments (à son bureau, au bureau des sujets ou du bac pour les personnels de la DEC y travaillant, à la direction du rectorat, au secrétariat général pour les agents concernés) et également aux places de parking. Pour l'accès au parking, l'accès peut être différencié jour par jour.

**La FSU demande qu'une information claire et précise soit diffusée avant le mouvement.**

Pour information, dans la domaine gestion du temps de travail, les plages horaires fixes sont :  
- 09h00 - 11h30  
-14h00 - 16h00.